

Sommaire

- 1. Contexte général 3**
- 2. Objectifs de la mission 4**
- 3. Étendue des services, taches et livrables attendus 4**
- 4. Délais de réalisation..... 7**
- 5. Sélection du consultant 7**
- 6. Critères de sélection et pondération 8**
- 7. Durée et modalités de mobilisation 8**
- 8. Dispositions contractuelles..... 9**

1. Contexte général

La région de l'Oriental dispose d'importantes richesses naturelles et d'un potentiel économique considérable, qui devrait être renforcé par des projets structurants tels que le nouveau port de Nador West Med. Toutefois, elle fait face à des défis majeurs, notamment un taux de chômage parmi les plus élevés du pays et des infrastructures économiques et de transport nécessitant des investissements conséquents. Dans un contexte de compétition accrue entre les territoires pour attirer les investissements et améliorer leur attractivité, l'optimisation de la gouvernance territoriale et la valorisation des potentialités locales deviennent des impératifs stratégiques.

Dans cette perspective, la mise en place d'un Système d'Information Territorial (SIT) constitue une solution essentielle pour centraliser, structurer et analyser l'ensemble des données relatives au territoire notamment celles ayant un impact direct sur l'investissement et le développement économique. Ce dispositif digital offrira une lecture fine des dynamiques économiques, sociales et environnementales, permettant une meilleure visibilité des ressources disponibles, des infrastructures existantes, des zones d'investissement prioritaires et des projets en cours. Grâce à des outils de cartographie avancés, des indicateurs de performance et des tableaux de bord interactifs, le SIT constituera un levier stratégique pour attirer les investisseurs en leur fournissant une vision claire et détaillée des opportunités d'affaires et en simplifiant leur processus de prise de décision.

Au-delà de son rôle dans la promotion du territoire, le SIT jouera un rôle clé dans l'orientation des politiques publiques et des stratégies d'investissement mises en place par le Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental (CRIO) et ses partenaires. En intégrant des données actualisées sur l'évolution des filières économiques, les besoins en infrastructures et les enjeux territoriaux, il permettra d'affiner les stratégies d'accompagnement des investisseurs, d'anticiper les tendances du marché et d'adapter les politiques de développement en fonction des évolutions du territoire. Par ailleurs, l'intégration de dispositifs d'alerte et d'aide à la décision renforcera la capacité d'anticipation des autorités locales face aux transformations économiques et aux défis du développement régional.

En facilitant l'accès à l'information et en structurant son partage, le SIT favorisera une gouvernance territoriale plus efficace et collaborative, assurant une meilleure coordination entre les administrations publiques, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et la société civile. Ce renforcement de la synergie entre les différentes parties prenantes contribuera à l'amélioration du climat des affaires, à l'émergence de nouvelles opportunités économiques et à une attractivité accrue de la région de l'Oriental sur les plans national et international.

Ainsi, face aux défis du développement régional, le Système d'Information Territorial apparaît comme un outil essentiel pour structurer et valoriser les atouts de la région. En combinant analyse des données, accompagnement stratégique et facilitation des investissements, il s'impose comme un levier majeur pour stimuler la compétitivité territoriale et renforcer la dynamique économique de l'Oriental.

2. Objectifs de la mission

Le présent document constitue les **Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant individuel**, qui sera chargé d'appuyer le Centre Régional d'Investissement de l'Oriental dans la préparation des documents contractuels (TDR, DAO) du SIT et dans l'accompagnement à son déploiement.

Ces documents constitueront la base de cadrage du projet, en garantissant une conception alignée sur les besoins spécifiques de la région, notamment en matière de collecte, structuration, analyse et visualisation des données territoriales. Ils devront également assurer la cohérence du projet avec les orientations stratégiques régionales et nationales, en intégrant des principes de gouvernance des données, d'interopérabilité avec les systèmes existants et d'accessibilité aux différents acteurs locaux.

L'élaboration des TDR et du CPS s'appuiera sur les meilleures pratiques internationales en matière de systèmes d'information géographique, d'intelligence territoriale et de digitalisation des services publics. Il s'agira de concevoir un cadre robuste, garantissant l'efficacité, la pérennité et l'évolutivité du SIT, tout en favorisant une approche participative impliquant les acteurs institutionnels, économiques et académiques de la région.

À travers cette mission, le prestataire devra mener un diagnostic approfondi des besoins des parties prenantes, proposer une architecture fonctionnelle et technique adaptée, et établir une feuille de route claire pour assurer la mise en œuvre efficiente et progressive du projet. Il sera également chargé d'identifier les prérequis organisationnels et technologiques nécessaires, ainsi que les critères de performance et d'évaluation qui permettront d'assurer le succès et la durabilité du SIT.

En complément de ces missions, le prestataire devra également assurer un accompagnement à la mise en œuvre du SIT dans sa phase de réception. Cet accompagnement inclura le suivi du déploiement technique, la validation de la conformité du système aux spécifications définies, ainsi que l'appui aux équipes locales dans l'appropriation des outils et fonctionnalités. Il devra également proposer des recommandations pour garantir une transition fluide vers l'exploitation opérationnelle du système et identifier les éventuels ajustements à apporter pour optimiser son efficacité.

3. Étendue des services, tâches et livrables attendus

Le prestataire retenu sera chargé de la conception et de la formalisation des documents encadrant le développement du Système d'Information Territorial (SIT) de la Région de l'Oriental. Il devra s'assurer que ces documents répondent aux besoins spécifiques des parties prenantes locales, sont alignés sur les standards internationaux et garantissent une mise en œuvre efficace et cohérente du projet.

3.1 Analyse des besoins :

- Identifier et analyser les besoins spécifiques de la Région de l'Oriental en matière de gestion, d'intégration et d'analyse des données territoriales, en

tenant compte des enjeux de développement économique, social et environnemental. Cette analyse s'appuiera sur la réalisation d'ateliers de concertation, d'entretiens avec les parties prenantes clés et de benchmarks des expériences réussies aux niveaux national et international.

- Recueillir les attentes et exigences des acteurs institutionnels, économiques et académiques, notamment le Centre Régional d'Investissement (CRI), les collectivités territoriales, les agences publiques, les investisseurs et autres parties prenantes concernées, afin d'assurer une conception alignée sur les réalités du territoire et les besoins spécifiques en matière d'aide à la décision et de gestion des ressources territoriales.
- Évaluer les systèmes existants et identifier les éventuels besoins d'interopérabilité avec d'autres plateformes digitales régionales et nationales. L'étude portera également sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance des données, d'accessibilité et de transparence, afin d'optimiser l'efficacité du futur système d'information territorial.
- **Étudier la faisabilité d'adaptation ou d'acquisition d'une solution clé en main**, déjà existante au Maroc ou à l'étranger, pouvant répondre aux besoins du CRI en matière de SIT, et émettre des recommandations comparatives (solution développée vs solution adaptable).

3.2 Rédaction et validation des Termes de Référence (TDR) :

- Définir avec précision les objectifs du projet, en mettant en avant les bénéfices attendus en termes de gouvernance des données territoriales, de prise de décision stratégique et de promotion des opportunités d'investissement.
- Déterminer les résultats attendus, en spécifiant les livrables et les fonctionnalités clés du SIT (cartographie interactive, tableaux de bord analytiques, interconnexion avec d'autres bases de données, accès multi-utilisateurs, etc.).
- Établir les spécifications techniques et fonctionnelles, en précisant les exigences en matière d'architecture logicielle, d'hébergement, de sécurité des données et d'ergonomie.
- Décrire le cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre, en identifiant les parties prenantes impliquées, leurs rôles et les modalités de gouvernance du projet.
- Faire valider les termes de références par les services concernés de la banque mondiale.

3.3 assistances à l'élaboration du dossier d'appel d'offre et à la passation du marché :

- Élaborer les clauses administratives et techniques encadrant le développement, le déploiement et l'exploitation du SIT, en précisant les responsabilités du futur prestataire.
- Définir les critères d'évaluation des offres et les méthodes de sélection, en s'assurant de la pertinence et de l'objectivité des indicateurs retenus.
- Préciser les exigences de performance et de qualité, notamment en termes de capacité de traitement des données, de compatibilité avec les infrastructures existantes et d'évolutivité du système.

- Établir les modalités de suivi, de contrôle et de validation des livrables, en spécifiant les mécanismes de reporting, les jalons du projet et les tests de conformité requis.
- Apporter une assistance technique dans l'élaboration des documents d'appel d'offres, en veillant à la clarté et à la précision des exigences formulées.
- Accompagner le CRI et ses partenaires dans les phases de clarification avec les soumissionnaires, notamment en répondant aux éventuelles questions techniques et en facilitant l'analyse des offres reçues.
- Contribuer à l'évaluation des offres et à la sélection du prestataire, en mettant en place des grilles d'évaluation objectives et alignées avec les critères définis dans le CPS.

3.4 Accompagnement en phase de mise en œuvre et d'implémentation

- Assurer un suivi opérationnel tout au long du déploiement du SIT, en veillant à la bonne exécution des spécifications définies dans les Termes de Référence (TDR) et le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS).
- Offrir un appui méthodologique et technique aux équipes en charge du projet, notamment sur les aspects liés à l'intégration des données, l'interopérabilité avec les systèmes existants et le développement des fonctionnalités avancées du SIT.
- Organiser des sessions de suivi et d'évaluation périodiques avec les parties prenantes (CRI, collectivités territoriales, agences publiques, etc.), afin d'identifier les éventuels blocages, d'apporter des ajustements et de garantir une mise en œuvre conforme aux attentes.
- Mettre en place un dispositif de validation progressive des livrables, en définissant des critères de performance et de qualité à respecter à chaque étape du projet (intégration des données, tests fonctionnels, ergonomie de la plateforme, accessibilité des informations, etc.).
- Faciliter la coordination entre les différents acteurs impliqués (prestataires techniques, partenaires institutionnels et utilisateurs finaux) afin d'assurer une mise en œuvre fluide et une appropriation progressive du SIT par l'ensemble des parties prenantes.
- Assurer une phase de supervision lors de la réception du SIT, en procédant à des tests de conformité, en validant les performances du système et en s'assurant que les fonctionnalités correspondent aux exigences initialement définies

3.6 Livrables attendus

Le prestataire devra fournir les livrables suivants, en veillant à leur conformité aux attentes du Centre Régional d'Investissement de l'Oriental (CRIO) et de ses partenaires :

Mission I : Identification des besoins, élaboration et validation des Termes de Références et Assistance à la passation du marché.

Livrable 1 :

Un rapport d'analyse des besoins, comprenant une cartographie détaillée des attentes des parties prenantes, un état des lieux des solutions existantes et des

recommandations adaptées aux spécificités de la région. Ce rapport devra être validé par le CRIO avant d'entamer les phases suivantes.

Livrable 2 :

Les Termes de Référence (TDR) complets et validé par les services de la banque mondiale pour le développement du Système d'Information Territorial (SIT), intégrant une définition claire des objectifs, des résultats attendus, des spécifications fonctionnelles et techniques ainsi que du cadre organisationnel de mise en œuvre

Livrable 3 :

- Le Dossier d'Appel d'Offres détaillé, précisant les clauses administratives et techniques, les critères d'évaluation des offres, ainsi que les modalités de suivi et de validation des livrables du futur prestataire chargé du développement du SIT.
- Une note explicative des documents rédigés, permettant une appropriation facile des TDR et du CPS par le CRIO et ses partenaires. Cette note devra inclure des explications sur la méthodologie utilisée, les choix techniques recommandés et les éléments clés à prendre en compte dans la mise en œuvre du projet.

Mission II : Accompagnement pour la mise en place du Système d'Information Territorial

Livrable 1 :

- **Rapports de suivi technique trimestriels** (y compris validation des livrables du prestataire retenu).
- **Note d'analyse sur la conformité** du système avec les spécifications (TDR/CPS).
- **Appui à la revue des livrables** : tests fonctionnels, validation des modules déployés, vérification de l'interopérabilité.
- **Rapport final d'accompagnement**, incluant :
 - Compte rendu de la supervision des phases critiques
 - Recommandations d'ajustements fonctionnels
 - Appui à la clôture technique du marché.

4. Délais de réalisation

Mission I :

La prestation devra être réalisée dans un délai de **2 (Deux) Mois** à compter de la notification du marché.

Mission II :

Le délai des prestations relevant de la mission II découle depuis le commencement de l'élaboration du Système d'Information Territorial jusqu'à la réception du projet

5. Sélection du consultant

Le prestataire devra répondre aux critères suivants :

a. Qualifications générales (20%)

- Diplôme supérieur (Master, doctorat, ou diplôme équivalent) dans l'un des domaines suivants : systèmes d'information, aménagement du territoire, géomatique, SIG, urbanisme, ingénierie ou autres disciplines pertinentes.
- Formation(s) complémentaire(s) ou certifications techniques (SIG, gestion de données, gouvernance territoriale...) appréciées.
- Expérience professionnelle générale d'au moins **10 ans** dans la gestion ou le développement de systèmes d'information, de projets territoriaux ou de gouvernance numérique.

b. Adéquation avec la mission (60%)

- Expérience avérée dans la **conception de TDR et de DAO** pour des systèmes similaires.
- Réalisations concrètes dans l'**accompagnement au déploiement de plateformes territoriales ou sectorielles**.
- Maîtrise des standards internationaux en matière d'interopérabilité, open data, visualisation cartographique, etc.
- Connaissance des exigences des bailleurs de fonds, notamment la **Banque mondiale**, en matière de cadrage et passation des marchés.

c. Expérience dans la région et connaissance du contexte local (20%)

- Connaissance du **contexte institutionnel marocain**, en particulier celui des CRI, des collectivités territoriales et des dispositifs d'investissement.
- Expérience professionnelle ou missions dans la région de l'Oriental ou d'autres régions similaires.
- Maîtrise du français exigée, l'arabe est un atout.

6. Critères de sélection et pondération

Critère	Pondération
Qualifications générales	20%
Adéquation avec la mission (expériences spécifiques)	60%
Connaissance du contexte régional	20%

7. Durée et modalités de mobilisation

Phase	Durée estimée	Mobilisation (indicative)
Mission I	2 mois	30 jours-homme (J/H)
Mission II	Jusqu'à réception du SIT	60 jours-homme (J/H) (Répartis selon planning du prestataire)

NB : Le consultant devra proposer un planning détaillé de mobilisation dans son offre technique.

8. Dispositions contractuelles

- Le contrat sera régi par les lois et réglementations en vigueur
- Les livrables devront être validés par le CRIO avant tout paiement.
- Toute modification au cahier des charges initial devra être approuvée par le CRIO.

Contacts pour plus d'informations :

- Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental.